Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260330-DEL2026_19-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-19 du 30.03.2026 – (5.2)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, BOUILLEROT Céline, DENIS Hugo, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 19** **Votants : 19**

Date de convocation : 24/03/2026 Secrétaire : Mme ROUAULT Delphine

DEL2026_19 Conseil municipal : Règlement intérieur du conseil municipal

Madame la Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
Madame la Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement, fixe notamment :
- Les travaux préparatoires
- La tenue des séances du conseil municipal
- Les débats et le vote des délibérations
- Les comptes rendus des débats et des décisions
- Les commissions de travail
- L'organisation politique du conseil
- Dispositions diverses

Après en avoir délibéré le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
DECIDE d'adopter ce règlement intérieur annexé à la présente.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER